

Insee *flash*

CHAMPAGNE - ARDENNE



n° 164 - Novembre 2012



L'observation sociale des territoires de Champagne-Ardenne

Une répartition inégale des situations de précarité

Les situations de précarité sont plus fréquentes en Champagne-Ardenne qu'en France métropolitaine. Avec 14,6 % de la population sous le seuil de pauvreté, elle se situe au 6^e rang des régions les plus défavorisées. Cette position s'explique en grande partie par la spécificité de son marché du travail. En effet, comme la plupart des régions industrielles, la Champagne-Ardenne est confrontée, depuis plusieurs décennies, aux restructurations de ce secteur qui dégradent la demande d'emploi et les conditions de vie des ménages.

Les fragilités sociales ne sont cependant pas uniformes sur le territoire champardennais. La précarité est particulièrement prégnante dans certaines communautés d'agglomération (Charleville-Mézières, Troyes, Reims), dans la communauté de communes de Sedan et dans quelques communautés plus rurales et industrielles, principalement dans le nord des Ardennes et de la Haute-Marne. Ces territoires accueillent 63 % des personnes à bas revenu

résidant dans la région, soit 123 000 Champardennais. D'autres communautés de communes sont moins durement confrontées à la précarité mais présentent tout de même des fragilités. Enfin, certains territoires, situés en périphérie des grandes communes de la Marne et de l'Aube, sont plutôt préservés et accueillent une population aisée.

En 2009, 14,6 % de la population des ménages champardennais vit sous le seuil de pauvreté. Cette proportion, supérieure d'un point à celle de France métropolitaine, place la région dans le premier quart des régions les plus défavorisées. En Champagne-Ardenne, les situations de pauvreté et de précarité sont essentiellement liées aux évolutions du marché du travail. Deuxième région industrielle française par le poids des emplois, les restructurations de ce secteur, durant les dernières décennies, ont particulièrement affecté les conditions de vie des Champardennais. La crise de 2008 a accentué les mutations industrielles contribuant à la dégradation de l'emploi. Le taux de chômage localisé est ainsi passé de 7,7 % au 1^{er} trimestre 2008 à 9,9 % au 4^e trimestre 2009.

Principaux indicateurs sociodémographiques

Indicateurs	Champagne-Ardenne	France de province	France métropolitaine
Population (en nombre, au 1 ^{er} janvier 2009)	1 338 000	50 737 000	62 466 000
Population à bas revenus (en nombre, en 2010)	195 000	6 825 000	8 338 000
Part des ménages dont la personne de référence est employé ou ouvrier (en %, en 2009)	55,6	50,1	47,5
Niveau de vie médian par unité de consommation (en euros, en 2009)	18 300	18 700	19 100
Taux de pauvreté (en %, en 2009)	14,6	13,8	13,5
Intensité de la pauvreté (en %, en 2009)	18,6	18,8	19,1
Part d'enfants appartenant à une famille sans actif occupé (en %, en 2009)	11,5	9,8	9,5

Sources : Insee, recensement de la population 2009, revenus disponibles localisés 2009, Cnaf 2010



En partenariat avec la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS)

www.insee.fr

Entre 2008 et 2009, le niveau de vie médian des ménages champardennais baisse et le taux de pauvreté progresse de 0,7 point, soit la sixième plus forte augmentation parmi les 22 régions de France métropolitaine. Les difficultés du marché du travail touchent toutes les catégories de la société champardennaise. La proportion d'enfants appartenant à une famille sans actif occupé est plus importante qu'au niveau national (11,5 % contre 9,5 %). De même, la part des jeunes non insérés (sans emploi et qui ne suivent pas de formation) est plus élevée (19,7 % contre 16,2 %). Le taux d'emploi des seniors est plus faible (36,3 % contre 38,5 %) ainsi que celui des femmes (57,6 % contre 59,9 %). Enfin, la part de demandeurs d'emploi de longue durée est également plus forte dans la région (5,9 % contre 5,5 %).

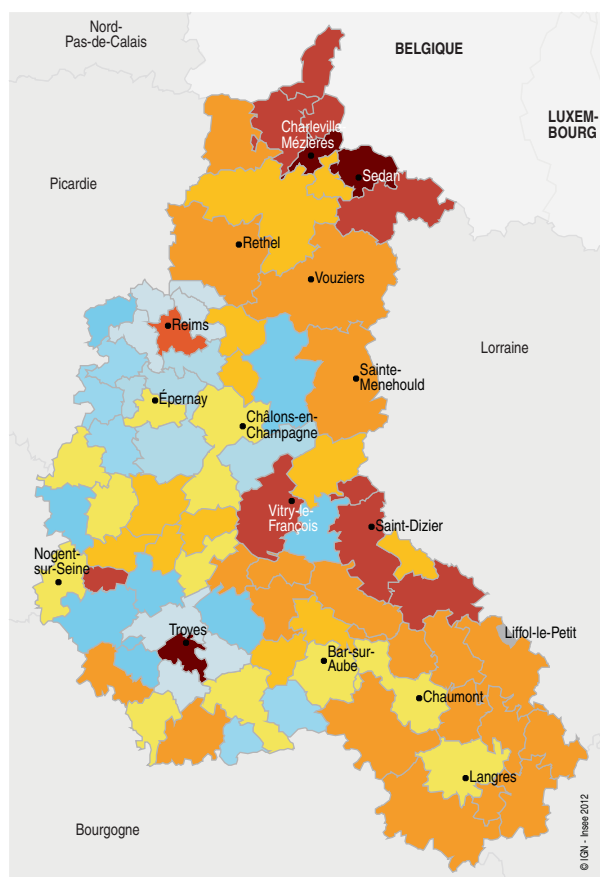
Des situations sociales contrastées

Au-delà de ce constat régional, il est important, pour le pilotage des politiques publiques, d'identifier plus finement les territoires les plus confrontés à la précarité. Les caractéristiques du marché du travail et les situations de précarité ne sont pas uniformes sur l'ensemble du territoire champardennais. L'analyse des indicateurs sociaux permet de classer les 81 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) en dix groupes. Les trois groupes d'EPCI les plus défavorisés rassemblent 48,2 % de la population régionale soit près de 645 000 personnes et 63,3 % des Champardennais appartenant à des ménages à bas revenus (123 300 personnes). Les situations de précarité sont particulièrement présentes dans les EPCI organisés autour des grandes communes champardennaises (Charleville-Mézières, Sedan, Troyes et Reims), mais aussi dans des EPCI plus ruraux et industriels.

Un quart de la population à bas revenu dans trois EPCI urbains

Trois EPCI urbains et densément peuplés, Cœur d'Ardenne, Pays Sedanais et Grand Troyes, constituent le groupe 1. Dans ces trois communautés vivent 18,2 % de la population champardennaise et 27,1 % des personnes appartenant à des ménages à bas revenus résidant dans la région. Le revenu fiscal médian par unité de consommation (UC) est inférieur d'au moins 1 000 € à celui de la région avec une différence plus nette pour la communauté de communes du pays sedanais (15 100 € contre 17 400 € pour la région). La disparité des revenus est particulièrement forte du fait de la présence de quartiers résidentiels aisés et de quartiers en grande difficulté. Le ratio entre le niveau de revenu par unité de consommation des 10 % des habitants les plus aisés de ces EPCI et le niveau de revenu des 10 % les plus modestes dépasse 7,6 (contre 5,3 pour l'ensemble de la région). La fragilité du marché du travail est très prégnante : le taux de chômage est, dans ces EPCI, de trois points supérieur à celui de la région. Dans ces territoires, les autres indicateurs sociaux sont largement supérieurs à la moyenne régionale et la précarité touche tous les âges. Plus d'un enfant sur quatre vit dans un ménage à bas revenu (jusqu'à un sur trois dans la communauté d'agglomération de Cœur d'Ardenne) et une personne de 15 à 64 ans sur dix est bénéficiaire des minima sociaux, contre une sur quinze dans la région. Soumise à des conditions de ressources inférieures au seuil de bas revenus, la couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) est attribuée à 13,0 % des moins de 65 ans, contre 7,2 % dans la région.

10 groupes d'EPCI selon leurs caractéristiques sociales



- Groupe 1 : Précarité forte, niveau de revenus faible, disparité forte
- Groupe 2 : Précarité forte, niveau de revenus faible, disparité moyenne
- Groupe 3 : Précarité forte, niveau de revenus moyen, disparité forte
- Groupe 4 : Précarité marquée, niveau de revenus faible
- Groupe 5 : Précarité marquée, niveau de revenus moyen, risque de dépendance
- Groupe 6 : Précarité marquée, niveau de revenus moyen
- Groupe 7 : Précarité faible, niveau de revenus moyen
- Groupe 8 : Précarité faible, niveau de revenus élevé, disparité forte
- Groupe 9 : Précarité faible, niveau de revenus élevé, disparité moyenne
- Groupe 10 : Précarité faible, niveau de revenus élevé, disparité faible

□ Limites des EPCI

Note : La commune de Liffol-le-Petit n'appartient à aucun EPCI de Champagne-Ardenne
Sources : Insee, recensement de la population 2009, revenus disponibles localisés 2009, Caf 2010, Pôle emploi 2010

Carte des EPCI et composition des groupes, Insee Flash Champagne-Ardenne n° 164, novembre 2012, accessible sur le site internet de l'Insee

Indicateurs sociaux des groupes d'EPCI à précarité forte

Indicateurs	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Champagne-Ardenne
Nombre d'EPCI	3	9	1	81
Population (en nombre, au 1 ^{er} janvier 2009)	244 000	184 000	217 000	1 338 000
Population à bas revenus (en nombre, en 2010)	52 900	33 800	36 600	195 000
Revenu fiscal médian (en euros, en 2009)	16 000	15 600	17 800	17 400
Proportion d'enfants appartenant à un ménage à bas revenu (en %, en 2009)	28,6	30,2	20,2	21,3
Proportion de personnes bénéficiaires des minima sociaux (en %, en 2009)	8,5	11,0	7,1	6,6
Proportion de personnes de plus de 65 ans bénéficiaires du minimum vieillesse (en %, en 2009)	3,1	4,5	4,0	2,9
Proportion de jeunes de 18 à 24 ans non insérés (en %, en 2009)	22,7	29,6	13,2	19,7

Note : les valeurs indiquées correspondent aux moyennes des EPCI du groupe. La typologie réalisée rassemble, dans un même groupe, des EPCI aux caractéristiques proches pour l'ensemble des indicateurs sociaux. Néanmoins, un EPCI peut, pour quelques indicateurs, s'éloigner de la moyenne du groupe.

Sources : Insee, recensement de la population 2009, revenus disponibles localisés 2009, Caf 2010, Pôle emploi 2010, Carsat 2011

Des territoires ruraux et industriels à forte précarité

Le deuxième groupe englobe des EPCI situés dans le nord des Ardennes (Communautés de communes (CC) Ardenne rives de Meuse, Région de Revin et Rocroi, Meuse et Semoy, Trois cantons), dans le nord de la Haute-Marne ou au sud-est de la Marne (CC Marne Rognon Canton de Poissons, Saint-Dizier Der et Perthois, Saulx et Bruxenelle, Vitry-le-François) et au nord de l'Aube (CC Portes de Romilly-sur-Seine). Ces EPCI regroupent 13,8 % de la population régionale et 17,4 % des personnes appartenant à des ménages à bas revenus résidant en Champagne-Ardenne. Le revenu fiscal médian par unité de consommation de ces communautés de communes est nettement inférieur à celui de la région. La proportion d'enfants appartenant à un ménage à bas revenu est élevée et la part des bénéficiaires des minima sociaux parmi les 15-64 ans est importante. Ces EPCI se distinguent par une disparité des revenus plus faible que celle de la région, et par une plus forte présence des ménages d'ouvriers ou d'employés (63,5 % contre 55,6 % dans la région). Ils se différencient aussi par une plus forte vulnérabilité des jeunes avec 29,6 % des 18-24 ans non insérés, contre 19,7 % dans la région.

La communauté d'agglomération de Reims n'est pas épargnée

De par sa spécificité, la communauté d'agglomération de Reims constitue à elle seule le dernier groupe d'EPCI à précarité forte (groupe 3). Dans cette communauté, le revenu fiscal médian par unité de consommation est très légèrement supérieur à celui de la région (17 800 € contre 17 400 €). Cependant, la population de cet EPCI est très hétérogène et les situations de précarité y sont nombreuses. Dans la communauté d'agglomération de Reims résident 16,2 % de la population régionale et 18,8 % des personnes appartenant à des ménages champardennais à bas revenus. La plupart des indicateurs sociaux sont supérieurs à ceux de la région. Ainsi, 14,3 % des enfants appartiennent à une famille sans actif occupé contre 11,5 % au niveau régional. Le taux de bénéficiaires du minimum vieillesse est de 4 % contre 2,9 % dans la région et celui des bénéficiaires de la CMUC de 9,1 % contre 7,2 %. Accueillant le pôle universitaire régional, cet EPCI se distingue par sa faible proportion de jeunes non insérés, 13,2 % au regard des 19,7 % pour la région.

Une moindre précarité mais des fragilités dans la moitié des EPCI

Les trois ensembles d'EPCI suivants (groupes 4, 5 et 6) rassemblent 36,3 % de la population champardennaise et 30,2 % des personnes appartenant à des ménages à bas revenus. Ils couvrent une grande partie de la Haute-Marne, les deux tiers du territoire ardennais, une grande partie des EPCI situés à la limite départementale de l'Aube et plusieurs EPCI du sud et de l'ouest de la Marne. La plupart de leurs indicateurs sociaux se situe légèrement en dessous de la moyenne régionale

mais ces groupes d'EPCI présentent tout de même des fragilités. Une vulnérabilité commune à ces trois groupes concerne les jeunes. Dans ces EPCI, plus d'un enfant sur six appartient à un ménage à bas revenu. Les jeunes adultes ont également plus de difficultés à s'insérer dans le monde du travail qu'au niveau régional. Plus d'un jeune de 18 à 24 ans sur cinq n'est pas inséré et la part des jeunes non diplômés est importante (jeunes de 20 à 24 ans ayant terminé leurs études et non titulaires, au minimum, d'un CAP ou d'un BEP). Le niveau de revenu médian par unité de consommation du groupe 4 est inférieur de 1 000 € à celui de la région (16 400 €) alors que celui des groupes 5 et 6 se situe autour ou légèrement au-dessus (respectivement 17 300 € et 18 200 €). Des EPCI du groupe 5 ne possèdent pas de structure d'accueil pour personnes âgées et, de ce fait, 62 % des personnes de plus de 85 ans vivent seules. Cette proportion peut être un indicateur des risques potentiels de dépendance, notamment si les collectivités ne mettent pas en place de politique volontariste pour assurer le maintien à domicile des personnes âgées. Des EPCI plus urbains, organisés autour des communes de Châlons-en-Champagne, d'Épernay, de Chaumont, de Nogent-sur-Seine, de Langres, présentent des populations plus hétérogènes. Si le niveau de revenu y est plus élevé que la moyenne régionale, les situations de précarité y sont nombreuses. Ainsi, 5,6 % des personnes de 15 à 64 ans, résidant dans ces EPCI, perçoivent des minima sociaux et 2,8 % des personnes de plus de 65 ans, reçoivent le minimum vieillesse.

Des territoires aisés en périphérie des grandes villes de l'Aube et de la Marne

Les quatre derniers groupes d'EPCI (groupes 7, 8, 9 et 10) sont relativement épargnés par la précarité. Localisés en grande majorité en périphérie des grands pôles urbains de l'Aube et de la Marne, ils rassemblent 15,5 % de la population régionale et 6,5 % des personnes appartenant à des ménages à bas revenus. Dans ces territoires, les indicateurs de précarité se situent bien au-dessous de la moyenne régionale. La proportion d'enfants appartenant à des ménages à bas revenu est de 7 à 14 points inférieure à celle de la région, la proportion de personnes percevant des minima sociaux étant au moins deux fois moindre, ainsi que celle de 65 ans ou plus bénéficiaires du minimum vieillesse. Le taux de chômage de ces EPCI est bien inférieur à celui de la région et le taux d'emploi des femmes est de 5 à 11 points supérieur à celui de la région. Les familles dont les deux parents travaillent sont plus nombreuses et les revenus par ménage plus importants.

Le revenu fiscal médian par unité de consommation du groupe 7 (18 500 €) est plus conséquent que celui de la région. Cependant, certains EPCI présentent tout de même des fragilités. Dans la communauté de communes de Fismes, Ardre et Vesle, un jeune de 18 à 24 ans sur quatre n'est pas inséré dans le monde du travail. Dans celle de Portes de Champagne, le risque de dépendance des personnes âgées existe, 62,2 % des plus de 85 ans vivant seules. Les inégalités au sein du groupe 8 sont importantes, surtout dans l'EPCI de l'Arce et de l'Ource et celui de la région des Riceys. Le revenu fiscal médian par unité de consommation au-dessus duquel se situent les 10 % de ménages les plus riches y est neuf fois plus élevé que celui en dessous duquel se situent les 10 % les plus pauvres, ratio le plus important de la région.

Indicateurs sociaux des groupes d'EPCI à précarité marquée

Indicateurs	Groupe 4	Groupe 5	Groupe 6	Champagne-Ardenne
Nombre d'EPCI	20	11	11	81
Population (en nombre, au 1 ^{er} janvier 2009)	166 000	87 000	232 000	1 338 000
Population à bas revenus (en nombre, en 2010)	19 400	9 600	29 800	195 000
Revenu fiscal médian (en euros, en 2009)	16 400	17 300	18 200	17 400
Proportion d'enfants appartenant à un ménage à bas revenu (en %, en 2009)	19,9	17,3	19,4	21,3
Proportion de jeunes de 18 à 24 ans non insérés (en %, en 2009)	22,7	22,0	22,2	19,7
Proportion de jeunes non diplômés (en %, en 2009)	20,0	19,1	22,1	22,4

Note : les valeurs indiquées correspondent aux moyennes des EPCI du groupe. La typologie réalisée rassemble, dans un même groupe, des EPCI aux caractéristiques proches pour l'ensemble des indicateurs sociaux. Néanmoins, un EPCI peut, pour quelques indicateurs, s'éloigner de la moyenne du groupe.

Sources : Insee, recensement de la population 2009, revenus disponibles localisés 2009, Caf 2010

Indicateurs sociaux des groupes d'EPCI à précarité faible

Indicateurs	Groupe 7	Groupe 8	Groupe 9	Groupe 10	Champagne-Ardenne
Nombre d'EPCI	9	5	5	7	81
Population (en nombre, au 1 ^{er} janvier 2009)	65 000	25 000	48 000	70 000	1 338 000
Population à bas revenus (en nombre, en 2010)	5 700	1 500	2 000	3 600	195 000
Revenu fiscal médian (en euros, en 2009)	18 500	20 200	22 000	21 700	17 400
Proportion d'enfants appartenant à un ménage à bas revenu (en %, en 2009)	14,0	10,3	6,8	7,8	21,3
Proportion de personnes bénéficiaires des minima sociaux (en %, en 2009)	3,1	2,3	1,5	1,9	6,6
Taux d'emploi des femmes (en %, en 2009)	63,0	67,3	68,9	66,1	57,6

Note : les valeurs indiquées correspondent aux moyennes des EPCI du groupe. Ainsi, un EPCI peut, pour une variable, se situer au-dessus ou en dessous de cette moyenne. Néanmoins, la typologie réalisée rassemble des EPCI aux caractéristiques proches : les valeurs ne sont donc jamais très éloignées de la moyenne du groupe.

Sources : Insee, recensement de la population 2009, revenus disponibles localisés 2009, Caf 2010, Pôle emploi 2010

Le revenu fiscal par unité de consommation des EPCI viticoles et périurbains des groupes 9 et 10 avoisine les 22 000 € et les inégalités y sont faibles ou moyennes. L'homogénéité de la population de ces deux groupes explique la très faible part de personnes en situation de précarité : moins de 2 % des 15-64 ans perçoivent des minima sociaux et moins de 1 % des personnes âgées bénéficie du minimum vieillesse. ■

Hervé Loiseau, Monique Saliou



>> Méthodologie

La classification des 81 établissements publics de coopération intercommunale champardennais (EPCI) a été réalisée à partir d'une analyse en composantes principales (ACP). Cette analyse a mis en évidence 14 variables qui contribuaient le plus à la différenciation des territoires. Ces variables concernent aussi bien le contexte démographique et socio-économique (part des personnes de 80 ans ou plus, part de familles monoparentales, revenu fiscal médian par UC, distribution des revenus fiscaux) que le niveau de précarité (proportion de personnes appartenant à un ménage à bas revenus, proportion d'enfants appartenant à un ménage à bas revenus, part des bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMUC), part de personnes appartenant à un ménage dont au moins 50 % des ressources sont des prestations familiales), d'emploi (taux d'emploi des femmes) ou les conditions de vie et le logement (part des ménages logés en parc locatif social, part des logements suroccupés, part des personnes de 85 ans et plus vivant seules, part des personnes de 85 ans et plus en établissement de moyen ou long séjour, part des logements construits avant 1975 avec le chauffage tout électrique). La prise en compte de ces variables dans une classification ascendante hiérarchique (ACH) a abouti à la constitution de dix groupes d'EPCI aux caractéristiques sociales différentes.



>> Définitions

- Les **établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)** sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Les communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats d'agglomération nouvelle, syndicats de communes et les syndicats mixtes sont des EPCI. Pour cette étude, les contours retenus pour les EPCI sont ceux proposés par les schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI). Ces contours ne sont pas officiels ni définitifs tant que les collectivités n'ont pas délibéré.
- Un **ménage**, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne.
- Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.
- Le **taux de pauvreté** correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros). L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou l'Australie) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Un privilège en Europe le seuil de 60 % du niveau de vie médian.
- L'**intensité de pauvreté** est un indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. L'Insee mesure cet indicateur comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.
- Un **ménage à bas revenu** est un ménage dont le revenu par unité de consommation (RUC) est inférieur au seuil de bas revenus. Le RUC correspond à l'ensemble des ressources du foyer (revenus d'activité, prestations sociales, etc.) avant impôt rapporté au nombre d'unités de consommation du foyer. L'échelle d'équivalence utilisée est celle de l'OCDE modifiée, à laquelle la Caf rajoute 0,2 UC si la famille est monoparentale. On considère que toutes les personnes du foyer ont le même RUC. Le seuil de bas revenus est calculé chaque année à partir de l'enquête revenus fiscaux et sociaux (ERFS). Il correspond à 60 % de la médiane des revenus par UC avant impôt observés au niveau national. Sur l'année de revenus 2009, il s'établit à 956 euros par UC et par mois.
- La **part des demandeurs d'emploi de longue durée** est le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C inscrits à Pôle Emploi depuis plus d'un an sur la population de 15 à 64 ans.



>> Pour en savoir plus

« Niveaux de vie et pauvreté en 2009 - La crise a touché tous les Champardennais, mais plus durement les plus modestes », *Insee Flash Champagne-Ardenne n° 141*, février 2012

INSEE, direction régionale de Champagne-Ardenne
 10, rue Edouard Mignot - 51079 Reims Cedex - Tél. : 03 26 48 66 60
Directeur de la publication : Patrick Redor, directeur régional de l'INSEE
Chef du Service Études et Diffusion : Françoise Courtois-Martignoni
Rédaction en chef : David Bates
Secrétaire de fabrication : Hervé Bourgeois, Mireille Chasseigne
Création de l'image visuelle : 5pointcom
Imprimeur : Le Réveil de la Marne, 51204 Épernay
 © INSEE-2012 ISSN 1277-5649 - Dépôt légal 2012



Une version électronique
 de ce document est disponible sur :
www.insee.fr/champagne-ardenne
 Rubrique :
 produits et services, publications